

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
PROGRAMME 232
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

VIE POLITIQUE



PROGRAMME 232
Vie politique

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Didier MARTIN

Secrétaire général du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

Responsable du programme n° 232 : Vie politique

Le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer garantit l'exercice des droits des citoyens dans le domaine des élections. Les crédits nécessaires à l'exercice de ces missions sont portés par le programme « Vie politique ».

Sur le volet électoral, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer est tenu de garantir aux électeurs l'égalité et le secret de leur vote, et de permettre à tout citoyen satisfaisant aux critères d'éligibilité de se présenter aux élections et de mener sa campagne électorale dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. Le respect de ces principes à valeur constitutionnelle guide toutes les étapes de l'organisation matérielle des élections, de la prise des candidatures par les préfetures à l'envoi de la propagande électorale aux électeurs et à la tenue des bureaux de vote.

Par ailleurs, le responsable de programme s'attache à organiser l'ensemble des scrutins au meilleur coût.

L'année 2022 a vu la tenue des élections présidentielle et législatives, des élections territoriales à Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, ainsi que d'une élection législative partielle.

Outre l'organisation des élections, le ministère participe également au financement de la vie politique française, en répartissant et attribuant l'aide publique aux partis politiques et en procédant au remboursement des dépenses de campagne des candidats. En effet, chaque année, le ministère de l'Intérieur établit et verse le montant de l'aide publique aux partis politiques. Pour l'année 2022, ce montant s'est élevé à 66,2 M€.

La Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP), dont les crédits de fonctionnement sont inscrits sur le programme, tient également un rôle déterminant dans l'exercice de la vie démocratique. Cette autorité administrative indépendante, créée par la loi du 15 janvier 1990 relative à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques, contrôle en effet le respect, par les candidats aux élections et les partis politiques, des dispositions relatives à la transparence financière de la vie politique.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Organiser les élections au meilleur coût

INDICATEUR 1.1 : Coût moyen de l'élection par électeur inscrit sur les listes électorales

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Organiser les élections au meilleur coût

INDICATEUR

1.1 – Coût moyen de l'élection par électeur inscrit sur les listes électorales

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
1.1.1 - Municipales	€/électeur inscrit	3,25	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Part du coût de la propagande - Élections municipales	€/électeur inscrit	1,38	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
1.1.2 - Départementales	€/électeur inscrit	Sans objet	3,37	Sans objet	2,99	Sans objet
Part du coût de la propagande par électeur - Élections départementales	€/électeur inscrit	Sans objet	1,54	Sans objet	1,52	Sans objet
1.1.3 - Sénatoriales	€/électeur inscrit	1,13	Sans objet	Sans objet	Sans objet	0,20
Part du coût de la propagande par électeur - Élections sénatoriales	€/électeur inscrit	0,01	Sans objet	Sans objet	Sans objet	0,01
1.1.4 - Européennes	€/électeur inscrit	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Part du coût de la propagande par électeur - Élections européennes	€/électeur inscrit	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
1.1.5 - Régionales	€/électeur inscrit	Sans objet	3,25	Sans objet	3,17	Sans objet
Part du coût de la propagande par électeur - Élections régionales	€/électeur inscrit	Sans objet	1,70	Sans objet	1,70	Sans objet
1.1.6 - Présidentielle	€/électeur inscrit	Sans objet	Sans objet	4,72	4,76	Sans objet
Part du coût de la propagande par électeur - Élection présidentielle	€/électeur inscrit	Sans objet	Sans objet	2,98	3,25	Sans objet
1.1.7 - Législatives	€/électeur inscrit	Sans objet	Sans objet	3,97	3,64	Sans objet
Part du coût de la propagande par électeur - Élections législatives	€/électeur inscrit	Sans objet	Sans objet	2,25	2,04	Sans objet
1.1.8 - Référendum	€/électeur inscrit	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Commentaires techniques

L'indicateur concerne les seuls les scrutins nationaux.

Aucune cible n'est indiquée dans la mesure où l'indicateur peut varier fortement en fonction du nombre de candidats.

Source des données : Bureau des élections politiques (ministère de l'Intérieur).

Commentaires : le coût moyen par électeur correspond au coût global de l'élection ramené au nombre d'électeurs. Le coût de la propagande par électeur correspond au coût global de dépenses de propagande (mise sous pli et acheminement, remboursement aux candidats, campagnes audiovisuelles sur les antennes publiques), ramené au nombre d'électeurs.

Précautions d'interprétation : le coût moyen de l'élection par électeur inscrit doit se comparer pour un même type d'élection.

Le coût par électeur présenté dans ce document est prévisionnel pour les scrutins à venir. En effet, son évolution dépend de plusieurs facteurs encore inconnus ou non maîtrisables par le responsable de programme au moment de la rédaction du projet annuel de performance :

- l'augmentation ou la diminution du nombre de candidats par rapport aux hypothèses de budgétisation ont un effet mécanique sur le coût du scrutin ;
- les résultats qu'obtiendront les candidats pourront augmenter ou diminuer le montant des remboursements forfaitaires ;
- un changement de mode de scrutin peut provoquer une augmentation ou une diminution mécanique du coût.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les élections départementales et régionales ayant eu lieu les 20 et 27 juin 2021, le coût réel de ces scrutins ne pouvait pas être apprécié dans sa totalité à la fin de l'année 2021. En effet, la Commission nationale des comptes de campagnes et des financements politiques ayant commencé à rendre ses décisions à la fin de l'année 2021, seule une partie des remboursements forfaitaires aux candidats des élections départementales et régionales ont été payés sur cet exercice. Le coût quasi-définitif de ces scrutins est connu en 2022.

Pour mémoire, le rapport annuel de performance 2017 établissait, respectivement, le coût moyen par électeur et la part du coût de la propagande :

- pour les élections départementales : à 3,42 et 1,84 €,
- pour les élections régionales : à 3,42 € et 2,29 €.

Le coût moyen par électeur est à la baisse au sein de la réalisation de 2022 par rapport à la réalisation 2016 de ces mêmes scrutins. L'exécution des dépenses plus faible que prévue est liée au nombre de listes et de candidats légèrement inférieur au nombre prévu sur la base des scrutins précédents de même nature. En effet, pour les élections départementales 7893 binômes étaient présents contre 9097 aux élections 2015 et pour les élections régionales, 115 listes étaient présentes au scrutin de 2021 contre 131 listes en 2015.

Les élections présidentielle et législatives ayant eu lieu respectivement les 10 et 24 avril et 12 et 19 juin 2022, le coût réel de ces scrutins ne peut pas être complètement apprécié, à ce stade, à partir des consommations déjà réalisées et des prévisions d'exécution au titre de ces scrutins en 2023. En effet, pour l'élection présidentielle, les décisions de la Commission nationale des comptes de campagnes et des financements politiques (CNCCFP) ont été publiées le 27 janvier et les paiements auront donc lieu en 2023. S'agissant des élections législatives, la CNCCFP ayant commencé à rendre ses décisions à la fin de l'année 2022, seule une partie des remboursements forfaitaires aux candidats des élections législatives ont été payés sur cet exercice.

Le coût définitif de ces scrutins ne sera donc connu qu'en 2023.

Présentation des crédits

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>						
01 – Financement des partis		626		68 670 672 66 155 388	68 670 672 66 156 013	68 670 672
02 – Organisation des élections	72 067 500 33 283 955	308 991 853 348 880 110		33 730 000 32 235 928	414 789 353 414 399 992	414 789 353
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	5 900 000 5 518 545	1 881 200 1 637 718	50 000 102 487		7 831 200 7 258 750	7 831 200
Total des AE prévues en LFI	77 967 500	310 873 053	50 000	102 400 672	491 291 225	491 291 225
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-404 834	+63 104 161 (hors titre 2)			+62 699 327	
Total des AE ouvertes	77 562 666	476 427 886 (hors titre 2)			553 990 552	
Total des AE consommées	38 802 499	350 518 453	102 487	98 391 316	487 814 755	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>						
01 – Financement des partis		626		68 670 672 66 155 388	68 670 672 66 156 013	68 670 672
02 – Organisation des élections	72 067 500 33 283 955	305 256 853 348 677 312		33 730 000 32 269 750	411 054 353 414 231 017	411 054 353
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	5 900 000 5 518 545	2 309 200 2 580 282	673 000 463 947		8 882 200 8 562 773	8 882 200
Total des CP prévus en LFI	77 967 500	307 566 053	673 000	102 400 672	488 607 225	488 607 225
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-404 834	+66 922 410 (hors titre 2)			+66 517 576	
Total des CP ouverts	77 562 666	477 562 135 (hors titre 2)			555 124 801	
Total des CP consommés	38 802 499	351 258 220	463 947	98 425 138	488 949 804	

Vie politique

Programme n° 232 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Financement des partis				68 670 672 66 055 178	68 670 672	68 670 672 66 055 178
02 – Organisation des élections	35 370 750 7 496 398	291 150 535 250 725 653		29 630 000 36 262 284	356 151 285	356 151 285 294 484 335
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	5 900 000 5 063 108	3 282 361 2 767 345	362 220		9 182 361	9 182 361 8 192 672
Total des AE prévues en LFI	41 270 750	294 432 896	0	98 300 672	434 004 318	434 004 318
Total des AE consommées	12 559 506	253 492 998	362 220	102 317 462		368 732 186

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Financement des partis				68 670 672 66 055 178	68 670 672	68 670 672 66 055 178
02 – Organisation des élections	35 370 750 7 496 398	289 085 535 246 170 667		29 630 000 36 294 000	354 086 285	354 086 285 289 961 065
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	5 900 000 5 063 108	4 173 361 1 946 686	295 327		10 073 361	10 073 361 7 305 121
Total des CP prévus en LFI	41 270 750	293 258 896	0	98 300 672	432 830 318	432 830 318
Total des CP consommés	12 559 506	248 117 353	295 327	102 349 178		363 321 365

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommées* en 2021	Ouverts en 2022	Consommées* en 2022
Titre 2 – Dépenses de personnel	12 559 506	77 967 500	38 802 499	12 559 506	77 967 500	38 802 499
Rémunérations d'activité	10 826 780	76 666 998	34 491 690	10 826 780	76 666 998	34 491 690
Cotisations et contributions sociales	1 596 517	1 194 088	4 143 784	1 596 517	1 194 088	4 143 784
Prestations sociales et allocations diverses	136 210	106 414	167 025	136 210	106 414	167 025
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	253 492 998	310 873 053	350 518 453	248 117 353	307 566 053	351 258 220
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	253 492 998	310 873 053	350 518 453	248 117 353	307 566 053	351 258 220
Titre 5 – Dépenses d'investissement	362 220	50 000	102 487	295 327	673 000	463 947

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	0	50 000	0	0	673 000	0
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	362 220	0	102 487	295 327	0	463 947
Titre 6 – Dépenses d'intervention	102 317 462	102 400 672	98 391 316	102 349 178	102 400 672	98 425 138
Transferts aux ménages	0	0	190	0	0	190
Transferts aux collectivités territoriales	33 803 423	33 730 000	31 657 399	33 835 139	33 730 000	31 691 221
Transferts aux autres collectivités	68 514 039	68 670 672	66 733 727	68 514 039	68 670 672	66 733 727
Total hors FdC et AdP		491 291 225			488 607 225	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-404 834			-404 834	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+63 104 161			+66 922 410	
Total*	368 732 186	553 990 552	487 814 755	363 321 365	555 124 801	488 949 804

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/10/2022	3 900		3 900					
Total	3 900		3 900					

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
18/02/2022		83 523 785		89 761 209				
Total		83 523 785		89 761 209				

Vie politique

Programme n° 232 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022						9 663 755		9 663 755
Total						9 663 755		9 663 755

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022						451 835		451 835
02/12/2022					408 734	1 965 815	408 734	1 965 815
Total					408 734	2 417 650	408 734	2 417 650

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022						4 018 391		4 018 391
Total						4 018 391		4 018 391

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		9 663 755		9 663 755				
01/12/2022						13 983 583		16 402 758
Total		9 663 755		9 663 755		13 983 583		16 402 758

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

Total général	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
	3 900	93 187 540	3 900	99 424 964	408 734	30 083 379	408 734	32 502 554

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Financement des partis		68 670 672 66 156 013	68 670 672 66 156 013		68 670 672 66 156 013	68 670 672 66 156 013
02 – Organisation des élections	72 067 500 33 283 955	342 721 853 381 116 038	414 789 353 414 399 992	72 067 500 33 283 955	338 986 853 380 947 062	411 054 353 414 231 017
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	5 900 000 5 518 545	1 931 200 1 740 205	7 831 200 7 258 750	5 900 000 5 518 545	2 982 200 3 044 229	8 882 200 8 562 773
Total des crédits prévus en LFI *	77 967 500	413 323 725	491 291 225	77 967 500	410 639 725	488 607 225
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-404 834	+63 104 161	+62 699 327	-404 834	+66 922 410	+66 517 576
Total des crédits ouverts	77 562 666	476 427 886	553 990 552	77 562 666	477 562 135	555 124 801
Total des crédits consommés	38 802 499	449 012 256	487 814 755	38 802 499	450 147 304	488 949 804
Crédits ouverts - crédits consommés	+38 760 167	+27 415 630	+66 175 797	+38 760 167	+27 414 831	+66 174 997

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 38 200 000 €.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	77 967 500	414 921 035	492 888 535	77 967 500	412 237 035	490 204 535
Amendements	0	-1 597 310	-1 597 310	0	-1 597 310	-1 597 310
LFI	77 967 500	413 323 725	491 291 225	77 967 500	410 639 725	488 607 225

Dans le cadre du vote de la loi de finances pour 2022, les crédits du programme 232 « vie politique » en hors titre 2 ont été minorés de 1 597 310 €. Cette mesure a été portée par l'action « organisation des élections ».

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Arrêté de répartition pour mesures générales

L'arrêté du 25 octobre 2022 portant répartition de crédits d'un montant de 3 900 € en titre 2 au titre de la compensation de l'indemnité inflation versée aux agents éligibles en 2022.

Arrêté de report général hors FDC et hors AENE

L'arrêté du 18 février 2022 portant report de crédits d'un montant de 83 523 785 € en AE et 89 761 209 € en CP en hors titre 2 afin de couvrir le décalage dans les remboursements de dépenses de campagne aux candidats aux élections départementales et régionales ainsi que les surcoûts engendrés par l'approvisionnement en matériel sanitaire.

Décret d'avance

Le décret n° 2022-512 du 7 avril 2022 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance a annulé une partie de la réserve de précaution à hauteur de 9 663 755 € en AE et en CP en hors titre 2 au profit du programme 303 « immigration et asile ».

Décrets de transfert

Le décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 portant transfert de crédits :

- d'un montant de 576 964 € en AE et en CP en hors titre 2 en provenance du programme 123 « conditions de vie outre-mer » destiné au financement de la participation du ministère des Outre-mer au financement des observateurs de l'ONU à l'occasion de la révision des listes électorales précédant les référendums en Nouvelle-Calédonie ;
- d'un montant de 28 799 € en AE et en CP en hors titre 2 au profit du programme 185 « diplomatie culturelle et d'influence » destiné au financement de l'alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit (ALIPH) ;
- d'un montant de 1 000 000 € en AE et en CP en hors titre 2 au profit du programme 129 « coordination du travail gouvernemental » destiné au financement de la campagne de communication du service d'information du Gouvernement pour inciter les Français à s'inscrire sur les listes électorales et à voter.

Le décret n° 2022-1512 du 2 décembre 2022 portant transfert de crédits à destination du programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires » d'un montant de 408 734 € en titre 2 et 1 962 415 € en AE et en CP en hors titre 2 destiné au financement des dépenses engagées par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères pour l'organisation des élections présidentielle et législatives 2022 au titre des Français à l'étranger et d'un montant de 3 400 € en AE et en CP en hors titre 2 destiné au financement des dépenses engagées par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères pour l'équipement de quatre postes informatiques dans le cadre du référendum d'initiative partagée.

Décret de virement

Le décret n° 2022-935 du 27 juin 2022 portant virement de crédits à destination du programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » d'un montant de 18 391 € en AE et en CP en hors titre 2 destiné au financement de l'hébergement du site Élections et d'un montant de 4 000 000 € en AE et en CP en hors titre 2 destiné au financement des projets informatiques métier pour les élections.

Lois de finances rectificatives

La loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificatives pour 2022 a rétabli les crédits annulés par le décret n° 2022-512 du 7 avril 2022 soit 9 663 755 € en AE et en CP en hors titre 2.

La loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022 a annulé la réserve de précaution à hauteur de 13 983 583 € en AE et 16 402 758 € en CP en hors titre 2.

Vie politique

Programme n° 232 | Justification au premier euro

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	389 838	16 532 949	16 922 787	389 838	16 425 589	16 815 427
Surgels	0	9 663 755	9 663 755	0	9 663 755	9 663 755
Dégels	0	0	0	0	0	0
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-9 663 755	-9 663 755	0	-9 663 755	-9 663 755
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	389 838	16 532 949	16 922 787	389 838	16 425 589	16 815 427

Le programme « Vie politique » a fait l'objet d'une mise en réserve de précaution de 0,5 % de ses crédits en titre 2 et de 4 % de ses crédits en hors titre 2. La réserve a été annulée dans le cadre de la loi de finances rectificatives 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 à l'exception d'un montant de 22 831 € en AE et en CP en hors titre 2 destiné à être reporté en 2023 pour couvrir une partie des effets de l'inflation.

Le programme 232 a, par ailleurs, procédé à une fongibilité asymétrique à hauteur de 38 200 000 € en AE et CP, à partir des crédits excédentaires sur le titre 2, pour couvrir les dépenses hors titre 2 liées à l'externalisation de la mise sous pli de la propagande électorale des élections présidentielle et législatives et des surcoûts principalement engendrés par des prestations supplémentaires associées à la mise sous pli des documents de propagande électorale ainsi que par l'augmentation du coût du matériel électoral lié à la crise papetière et à l'augmentation des coûts du fret et de l'énergie.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2021	Réalisation 2021	LFI + LFR 2022	Transferts de gestion 2022	Réalisation 2022	Écart à LFI + LFR 2022 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(5 - (3 + 4))
1160 – Hauts fonctionnaires	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	0,00
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	37,58	40,00	0,00	37,78	-2,22
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	5,83	6,00	0,00	7,29	+1,29
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	12,00	17,00	0,00	13,76	-3,24
Total	0,00	57,41	65,00	0,00	60,83	-4,17

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI	Mesures de transfert en LFI	Corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2022	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
	(6)	(7)	(8)	(5-4)-(2-1)-(6+7+8)		
1160 – Hauts fonctionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	0,00	+0,20	0,00	0,00	0,00

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2022 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	0,00	+1,46	0,00	0,00	0,00
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	0,00	+1,76	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	+3,42	0,00	0,00	0,00

L'ensemble des emplois du programme sont rattachés à la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) et relèvent de l'action 03, avec un plafond d'emplois fixé à 65 ETPT en LFI 2022. Pour les autres actions du programme, les personnels sont rattachés aux programmes 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » (administration centrale) et 354 « Administration territoriale de l'État ».

Entre les lois de finance 2021 et 2022, le plafond d'emplois a évolué à la hausse, passant de 63 à 65 équivalent temps plein travaillé (ETPT) afin de finaliser le contrôle des scrutins régionaux et départementaux, dont l'examen avait dû être décalé suite à la crise sanitaire, et d'assurer le contrôle des comptes des candidats à l'élection présidentielle et aux élections législatives. La CNCCFP a sollicité un complément pour renforcer ses effectifs permanents exerçant les missions de contrôle, de logistique et d'anonymisation.

L'année 2022 a été marquée par un renouvellement conséquent des effectifs (dix départs d'agents permanents) entraînant des vacances de poste et en conséquence une sous-consommation du plafond d'emploi (60,83 ETPT sur les 65 autorisés).

Le programme 232 n'a pas de schéma d'emplois. Toutefois, les flux font l'objet d'un suivi et sont traités jusqu'à présent en corrections techniques.

En 2022, le programme « Vie politique » comportait les crédits de personnel suivants :

- les crédits de personnel concourant à l'organisation des élections (action 02) avec une dépense de 33 283 955 €. Il s'agit principalement d'indemnités versées dans le cadre de la préparation et du déroulement des opérations électorales (indemnités pour travaux supplémentaires, indemnités de mise sous pli de la propagande électorale, etc.) ;

- les crédits de personnel de la CNCCFP (action 03), avec une dépense de 5 518 545 € dont :

- 4 314 981 € au titre de la rémunération des agents ;
- 1 069 352 € au titre des vacances dues aux rapporteurs ;
- 134 212 € au titre des allocations d'aide au retour à l'emploi.

L'impact de la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique (+3,5 % au 1^{er} juillet 2022) s'est élevé à 37 235,33 € en 2022 au profit des agents de la Commission. Cette revalorisation s'est ajoutée au versement d'un indemnité inflation d'un montant total de 3 200 €.

Par ailleurs, le montant versé au titre de la participation de l'employeur à protection sociale complémentaire (PSC) des agents de la Commission s'est élevé à 5 460 € en 2022.

Enfin, l'indemnité télétravail a représenté un coût total de 3 082,50 €.

Vie politique

Programme n° 232 | Justification au premier euro

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	+1,00
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1,00
Total	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	Impact des schémas d'emplois pour 2022	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022</i>
Total	65,00	60,83	0,00	0,00	+3,42	0,00	0,00	0,00

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2022 Réalisation
Autres	0,00	71,00
Total	0,00	71,00

Le secrétariat général de la CNCCFP compte, au 31 décembre 2022, 47 emplois permanents. La Commission a en outre fait appel à des renforts ponctuels pour mener à bien l'ensemble de ses missions (agents contractuels affectés temporairement aux missions de contrôle, logistique et d'anonymisation des données).

L'année 2022 a été marquée par un renouvellement conséquent des effectifs (dix départs d'agents permanents) entraînant des vacances de postes et, en conséquence, une sous-consommation du plafond d'emplois. La consommation au 31 décembre 2022 a été de 60,83 ETPT sur les 65 autorisés, soit 94 % de consommation du plafond d'emplois.

Le programme ne fait pas l'objet d'une notification de schéma d'emplois, mais procède au suivi des flux de ses personnels pérennes d'une part et des renforts temporaires découlant de l'activité électorale d'autre part.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	65,00	60,83
Total	65,00	60,83
Transferts en gestion		0,00

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2021	Prévision LFI 2022	Exécution 2022
Rémunération d'activité	10 826 780	76 666 998	34 491 690
Cotisations et contributions sociales	1 596 517	1 194 088	4 143 784
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	383 216	420 000	339 030
– Civils (y.c. ATI)	383 216	420 000	339 030
– Militaires			
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	1 213 301	774 088	3 804 755
Prestations sociales et allocations diverses	136 210	106 414	167 025
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	12 559 506	77 967 500	38 802 499
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	12 176 290	77 547 500	38 463 469
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Les dépenses d'ARE représentent 81 % des prestations sociales et allocations diverses avec un montant atteignant 134 212 € et concernant 21 bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2021 retraitée	3,44
Exécution 2021 hors CAS Pensions	12,18
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022/ 2021	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-8,74
– GIPA	
– Indemnisation des jours de CET	-0,01
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	-8,72
Impact du schéma d'emplois	
EAP schéma d'emplois 2021	
Schéma d'emplois 2022	
Mesures catégorielles	
Mesures générales	
Rebasage de la GIPA	
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	
GVT positif	
GVT négatif	
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	35,45

Vie politique

Programme n° 232 | Justification au premier euro

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Indemnisation des jours de CET	0,02
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	35,42
Autres variations des dépenses de personnel	-0,42
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,01
Autres variations	-0,42
Total	38,46

Le montant des crédits du programme 232 « Vie politique » dépend principalement du calendrier électoral. En 2022, ce dernier a été marqué par les élections présidentielle, législatives et territoriales (Saint-Martin, Saint-Barthelémy, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna) ainsi qu'une élection législative partielle.

L'écart entre les crédits disponibles et la prévision d'exécution est la conséquence du choix des préfetures de leurs modalités de mise sous pli de la propagande électorale lors des élections présidentielle et législatives. Dans le cadre de la ré-internalisation par principe de la mise sous pli de la propagande en 2022, la programmation des crédits destinés à ces opérations a été faite pour 80 % en crédits de titre 2 et pour 20 % en hors titre 2. Pour les élections présidentielle et législatives, 45 préfetures ont externalisé les opérations et 61 préfetures ont internalisé la mise sous pli de la propagande électorale lors de l'un ou des deux scrutins. L'externalisation des premières opérations préparatoires que sont l'adressage et l'ordonnancement des plis de propagande électorale pour les préfetures ayant internalisé la mise sous pli a engendré un besoin supplémentaire de crédits de hors titre 2.

Ainsi, le niveau de consommation des crédits de titre 2 s'explique par :

- le débasage de 8,74 M€ correspondant à la consommation de crédits en 2021 pour travaux supplémentaires et d'indemnités de mise sous pli de la propagande électorale dans le cadre de l'organisation des élections départementales et régionales, des élections municipales, des élections sénatoriales, de la deuxième consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté, des élections partielles, d'un reliquat des élections européennes de 2019 et des vacances versées aux rapporteurs de la CNCCFP pour l'examen des comptes de campagne ;
- le rebasage de 35,45 M€ correspondant à la consommation de crédits en 2022 pour travaux supplémentaires et d'indemnités de mise sous pli de la propagande électorale dans le cadre de l'organisation des élections présidentielle et législatives, des élections départementales et régionales (reports au titre de 2021), de la troisième consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté, des élections partielles et des vacances versées aux rapporteurs de la CNCCFP pour l'examen des comptes de campagne ;
- d'autres variations de dépenses de personnel -0,42 M€, dont -0,41 M€ au titre du transfert en gestion à destination du programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires » destiné au financement des dépenses engagées par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères pour l'organisation des élections présidentielle et législatives 2022 au titre des Français à l'étranger et -0,01 M€ au titre des variations de prestations sociales et de rétablissements de crédits.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration	71	118 474		118 474
Prévention / secours	47	6 484		6 484
Total		124 958		124 958

Les dépenses d'action sociale du programme 232 concernent l'action 03 « Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques ».

Ainsi, en 2022, ont été consommés :

- 118 474 € au titre de la restauration au profit de l'ensemble des agents (permanents et non permanents) de la CNCCFP ;
- 6 484 € au titre de la médecine de prévention pour les seuls agents permanents de la CNCCFP.

Vie politique

Programme n° 232 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 514 627 886	CP ouverts en 2022 * (P1) 515 762 135
AE engagées en 2022 (E2) 449 012 256	CP consommés en 2022 (P2) 450 147 304
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 0	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 10 549 751
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 65 615 630	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 439 597 553

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 26 979 675					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) -159 509					
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 26 820 166	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 10 549 751	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 16 270 415	
AE engagées en 2022 (E2) 449 012 256	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 439 597 553	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 9 414 703	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 25 685 118	
					Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 10 230 050
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 15 455 068

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Vie politique

Programme n° 232 | Justification au premier euro

Le montant des restes à payer constatés au terme de l'exercice 2022 sur le programme 232 « Vie politique » s'élève à 25,7 M€ contre 26,9 M€ en 2021 et 22,2 M€ en 2020.

Les restes à payer concernent essentiellement les dépenses liées à l'organisation des différents scrutins et au paiement du loyer de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques.

L'évolution du montant des restes à payer est principalement liée au calendrier électoral.

L'exercice 2022 a été marqué par l'organisation des élections présidentielle et législatives des élections territoriales à Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, Saint-Barthélemy et Saint-Martin ainsi que d'une élection législative partielle.

Au regard de la typologie et du montant du reste à payer du programme, celui-ci est généralement payé en année N+1.

Justification par action

ACTION

01 – Financement des partis

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Financement des partis		68 670 672	68 670 672		68 670 672	68 670 672
		66 156 013	66 156 013		66 156 013	66 156 013

66,16 M€ ont été versés au titre de l'aide publique aux partis politiques. Le décret n° 2022-94 du 31 janvier 2022 a réparti les sommes entre les partis éligibles pour l'année 2022, selon les dispositions des articles 9 et 9-1 de la loi du 11 mars 1988 relative à la transparence de la vie politique. Comme chaque année de la mandature en cours, la répartition de la première fraction a été reconduite par rapport à celle versée en 2018 en fonction des résultats du dernier renouvellement de l'Assemblée nationale. La répartition de la seconde fraction a été actualisée des modifications constatées au mois de janvier 2022 dans les déclarations de rattachement des parlementaires. La modulation financière à l'encontre des partis ne respectant pas les règles de parité s'élève à 2 253 468 € pour 2022.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		626		626
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		626		626
Titre 6 : Dépenses d'intervention	68 670 672	66 155 388	68 670 672	66 155 388
Transferts aux autres collectivités	68 670 672	66 155 388	68 670 672	66 155 388
Total	68 670 672	66 155 013	68 670 672	66 156 013

ACTION

02 – Organisation des élections

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Organisation des élections	72 067 500	342 721 853	414 789 353	72 067 500	338 986 853	411 054 353
	33 283 955	381 116 038	414 399 992	33 283 955	380 947 062	414 231 017

Vie politique

Programme n° 232 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	72 067 500	33 283 955	72 067 500	33 283 955
Rémunérations d'activité	72 067 500	30 508 509	72 067 500	30 508 509
Cotisations et contributions sociales		2 774 855		2 774 855
Prestations sociales et allocations diverses		590		590
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	308 991 853	348 880 110	305 256 853	348 677 312
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	308 991 853	348 880 110	305 256 853	348 677 312
Titre 6 : Dépenses d'intervention	33 730 000	32 235 928	33 730 000	32 269 750
Transferts aux ménages		190		190
Transferts aux collectivités territoriales	33 730 000	31 657 399	33 730 000	31 691 221
Transferts aux autres collectivités		578 339		578 339
Total	414 789 353	414 399 992	411 054 353	414 231 017

Titre 2 :

L'action 02 « Organisation des élections » ne compte pas d'effectifs, la masse salariale des agents concourant à l'organisation des élections en administration centrale et en préfecture étant regroupée sur le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » et sur le programme 354 « Administration territoriale de l'État ».

Ces règlements concernent :

- l'indemnisation des travaux supplémentaires effectués par les agents de l'État ;
- les travaux de mise sous pli des documents de propagande effectués en régie en préfecture ;
- les indemnités dues notamment aux membres des commissions de contrôle des opérations de vote et aux secrétaires des commissions de propagande.

Les crédits de personnel consommés en 2022 s'élèvent à 33,3 M€. La sous-consommation par rapport à la prévision en LFI s'explique par le fait qu'un nombre important de préfectures ont bénéficié d'une dérogation au principe d'internalisation de la mise sous pli lors des élections présidentielle et législatives.

Hors titre 2 :

Les paiements réalisés sur la gestion 2022 ont concerné l'élection présidentielle (175,37 M€ en AE et 172,78 M€ en CP), les élections législatives (114,96 M€ en AE et 111,20 M€ en CP), les élections départementales de 2021 (34,09 M€ en AE et 34,47 M€ en CP), les élections régionales de 2021 (32 M€ en AE et 32,98 M€ en CP), les élections territoriales en outre-mer (1,93 M€ en AE et 1,58 M€ en CP), les élections partielles (1,61 M€ en AE et en CP), les élections municipales de 2020 (0,87 M€ en AE et 0,97 M€ en CP), les consultations sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté de 2020 et 2021 (0,46 M€ en AE et 1,43 M€ en CP), les élections sénatoriales de 2020 (0,05 M€ en AE et 0,06 M€ en CP) et les élections au Parlement européen de 2019 (0,04 M€ en AE et 0,03 M€ en CP).

À cela s'ajoute l'ensemble des dépenses communes afférentes à toutes les élections dont principalement l'achat de matériel électoral (19,72 M€ en AE et 23,85 M€ en CP).

La crise sanitaire a entraîné des coûts supplémentaires dans le cadre de l'organisation des élections s'élevant à 9,67 M€ en AE et 9,73 M€ en CP, correspondant à l'achat de matériel sanitaire (masques et gel hydro alcoolique principalement).

ACTION**03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	5 900 000	1 931 200	7 831 200	5 900 000	2 982 200	8 882 200
	5 518 545	1 740 205	7 258 750	5 518 545	3 044 229	8 562 773

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	5 900 000	5 518 545	5 900 000	5 518 545
Rémunérations d'activité	4 599 498	3 983 181	4 599 498	3 983 181
Cotisations et contributions sociales	1 194 088	1 368 929	1 194 088	1 368 929
Prestations sociales et allocations diverses	106 414	166 435	106 414	166 435
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 881 200	1 637 718	2 309 200	2 580 282
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 881 200	1 637 718	2 309 200	2 580 282
Titre 5 : Dépenses d'investissement	50 000	102 487	673 000	463 947
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	50 000		673 000	
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		102 487		463 947
Total	7 831 200	7 258 750	8 882 200	8 562 773

Titre 2 :

L'année 2022 a été marquée par une sous-consommation du plafond d'emploi, liée à des vacances de postes (60,83 ETPT sur les 65 autorisés, soit 94 %). L'exécution des crédits en titre 2 de la CNCCFP s'établit parallèlement à 94 % des crédits disponibles.

Hors titre 2 :

Hors titre 2, l'écart entre le montant des crédits votés en LFI, 1 931 200 € en AE et 2 982 200 € en CP, et l'exécution 2022, tient compte des éléments suivants :

- la mise en réserve de précaution (4 % soit -77 248 € en AE € et -119 288 € en CP) ;
- un report de crédit (+246 361 € en CP).

Au 31 décembre 2022, la consommation s'élève à 1,74 M€ en AE et 3,044 M€ en CP, soit un taux d'exécution en AE de 93,86 % et en CP de 97,91 % des crédits disponibles. Ce niveau de consommation témoigne de l'activité soutenue de la Commission en 2022 et d'efforts pour une gestion optimisée des crédits après des années budgétaires marquées par la crise de la Covid-19.

Titre 3 : Dépenses de fonctionnement

Les dépenses consacrées à la mission d'administration générale de la CNCCFP se répartissent (en CP) comme suit :

- 1,108 M€ au règlement du loyer, des charges et taxes ;
- 0,180 M€ aux dépenses de personnel (formation, action sociale, etc.) ;
- 0,157 M€ aux dépenses d'entretien, de fluides, de sécurité physique de la commission, de fournitures de tous ordres.

Le reste des dépenses a été consacré à la mission de contrôle de la Commission dont :

- 0,893 M€ au règlement des dépenses informatiques, dont Fin'Pol à hauteur de 0,228 M€ ;
- 0,104 M€ au règlement des dépenses de communication ;
- 0,138 M€ au règlement des dépenses liées à la logistique des comptes et leur instruction.

Titre 5 Dépenses d'investissement

L'exécution des crédits d'investissement en titre 5 s'établit en 2022 à 102 487 € en AE et 463 947 € en CP.

Ces crédits ont été consacrés à la poursuite de la modernisation des systèmes d'information de la Commission avec l'acquisition et la mise en place d'un nouveau logiciel de paie (62,8 k€ en AE =CP) et la poursuite du projet de dématérialisation Fin'Pol (39,7 k€ en AE et 401,15 k€ en CP).